



Compte rendu suite rencontre du 11 juin 2018 sur préavis de grève nationale à GRDF

Réponse du DRHT GRDF Patrick BONNEAU et Myriam HUEBER

Pour la CGT : Thierry JOURNET, Thomas DUTEL et Jean-Pierre SARAILLON

Augmentation SNB de 200 € : Le DRHT nous indique que cela se discute au niveau de la branche des IEG et la Direction de GRDF n'est pas sur cet objectif. En clair, GRDF ne poussera pas.

Octroi dans le cadre des AIC de 4 NR pour tous : Malgré le gavage des actionnaires (voir annexe sur remontées de GRDF au Groupe ENGIE) le DRHT nous répond que ce n'est pas une revendication sérieuse ! En revanche il acte le fait de regarder des situations à la marge sur les femmes, les personnes en situation de handicap et les bas salaires (hors prime à la contrainte : astreinte, etc.) et c'est à la main des Directeurs locaux uniquement. Le DRHT considère que 6 400 NR pour environ 13 000 agents concernés, c'est 1 NR pour la moitié du personnel en moyenne. Il oublie de nous parler de la baisse de -700 NR cette année. Il évoque de faire bouger le curseur sur le projet d'accord d'intéressement en remontant le plafond des 7% (maximum intéressement + participation pour 2017 ne peut pas dépasser 7 % de la masse salariale, sinon écrêtement comme en 2017 payé en 2018). Voilà ce qui est proposé sur l'aspect salarial, c'est-à-dire rien ! Les agents apprécieront.

Pour la FNME CGT, ces propositions sont inacceptables ? Nous avons exigé dans les plus brefs délais de nous mettre autour de la table sur la question des AIC, NR... La Direction de GRDF s'y refuse et sans rapport de force, nous craignons fortement que cette négociation ne voit jamais le jour.

Ré internalisation des activités électriques et gazières : C'est la politique industrielle et GRDF reste dans ce cadre. C'est à cause du tarif acheminement (ATRD 5) qu'ils sont contraints nous disent-ils. Pour rappel, le contrat de service public stipule que 75 % des activités sont externalisables à GRDF. Le DRHT considère donc être conforme à la politique industrielle et restera dans ce cadre. Il met en cause les contraintes induites par le tarif d'acheminement. Pour la FNME CGT, nous irons voir ce qu'en pense la CRE.

Embauche des emplois non statutaires dans certaines régions : Le DRHT a demandé aux Directeurs locaux d'être attentifs à toute situation qui semblerait anormale et de détendre là où c'est possible. Pour la FNME CGT, cette réponse n'est pas inacceptable, considérant qu'il y a à cette heure de multiples emplois vacants au sein des DR.

Arrêt et abandon des objectifs de suppression d'emploi : Le DRHT nous affirme que la volonté de GRDF n'est pas de supprimer des emplois mais juste d'opérer une adaptation afin de répondre aux injonctions du tarif ATRD 5, c'est-à-dire la CRE (voir annexe sur les chiffres effectifs fin 2017 à -113, comprendra qui pourra).

Vraie politique industrielle des entreprises pour répondre au service public : GRDF affirme être dans le cadre du contrat de service public et considère ne pas être en écart de fait avec la politique industrielle de GRDF. La FNME CGT lui oppose que pour l'année 2017, près de 10 % du budget alloué dans la modernisation des ouvrages n'a pas été réalisé (236 ME au lieu de 260 ME). Nous considérons, par ce simple exemple que GRDF est en dehors du contrat de service public ! CRE et DGPR apprécieront.

Reconnaissance professionnelle par une vraie classification : La Direction explicite qu'elle mettra en appui et au local les RPP (Repère des Pratiques Professionnelles) pour identifier les possibilités de repositionnement en GF en veillant notamment de disposer, en nombre adapté aux besoins locaux, comme par exemple des chefs de travaux. La FNME CGT considère qu'il n'y a rien à négocier là-dessus et que cela restera à la main et au bon vouloir des Directions locales.